

Collège Jean-Baptiste de la Quintinye  
1 Place de la Quintinye  
78590 NOISY-LE-ROI

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
16 octobre 2023

MEMBRES PRESENTS :

MEMBRES DE DROIT :

- M Macé, principal
- Mme Hourquet, principale adjointe
- Mme Marescaux, directrice adjointe de la SEGPA
- M. Colombier, adjoint gestionnaire
- Mme Carel, agent comptable (invitée)
- Mme Flahault, CPE

MEMBRES REPRESENTANTS LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

- M Tausik, secrétaire de direction

MEMBRES REPRESENTANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- Mme Huchet, adjointe à la mairie de Noisy-le-Roi
- Mme Von Tschirschky, adjointe à la mairie de Bailly
- M Alexis, Maire de Bailly

MEMBRES REPRESENTANT LES PARENTS D'ELEVES UNAAPE :

- Mme Lamblin,
- Mme Rivier,
- M Salavert
- Mme Rigatti
- Mme Tondelli

MEMBRES REPRESENTANT LES ELEVES :

- Leo Paravisini
- Quentin Marie

MEMBRES REPRESENTANT LES ENSEIGNANTS :

- Mme Gleye,
- Mme Gros,
- M Cailleau,
- Mme Ducos
- Mme Daubresse
- M Provençal
- Mme Ostermeyer

Monsieur Christophe Macé, Président, ouvre la séance à 18h15.

Le quorum est atteint avec 21 votants, le conseil d'administration peut siéger valablement.

Une secrétaire de séance est désignée : Mme Ducos, enseignante.

L'ordre du jour transmis par le chef d'établissement aux membres du conseil d'administration le 5 octobre est le suivant :

1. Installation C.A et approbation du RI du C.A
2. Approbation du procès-verbal du CA 04/07/23
3. Constitution des commissions (CHS, CDD, commission éducative, commission menu, CESCE)
4. Délibération autorisant le C.A à signer des conventions hors C.A sans incidence financière
5. Contrats – (ASSED) conventions (AS, EPS, Couples et familles, CFC...)
6. Tarifs des objets confectionnés
7. Barème des fonds sociaux
8. Tarif dégradations ou pertes (manuels scolaires, carnets de correspondance, dégradations diverses...)
9. Bilan évaluation 6<sup>èmes</sup>, 4<sup>ème</sup> et CAPA
10. Répartition du PACTE
11. Répartition des IMP
12. Synthèse projets financiers sur HSE
13. Sorties et voyages
14. Modification du règlement Intérieur au collège
15. Vote électronique élections 2024/2025
16. Questions diverses

M. Macé introduit la séance en évoquant que cette journée a été difficile pour l'ensemble de la communauté éducative suite à l'attaque terroriste dans le lycée d'Arras du vendredi précédent. Il résume pour les membres du CA le déroulement de cette journée et de la minute de silence. Il explique avoir maintenu la visite de la députée et la tenue du CA prévues en amont des événements d'Arras.

M. Macé informe cependant le CA de sa décision de reporter le cross du jeudi 19/10/23 à une date ultérieure. Un professeur propose alors de remplacer le cross par un « temps spécial ». M. Macé ne s'y oppose pas mais n'a pas de proposition à faire quant à la manière d'organiser ce temps.

M. Alexis, maire de Bailly, explique être en relation avec la gendarmerie et avoir sollicité la police municipale pour assurer la sécurité dans la commune et prévoir l'installation de barrières aux abords des écoles.

Puis les points à l'ordre du jour sont abordés.

## I- Règlement intérieur du CA.

Celui-ci est inchangé. Un professeur propose de remanier l'article 9 qui concerne la rédaction des PV. Elle propose que la direction se charge de la rédaction d'un PV, les autres étant assurés à tour de rôle par les enseignants ou les parents délégués. M. Macé modifie cet article dans ce sens (cf ci-dessous modification en jaune surligné).

### **ARTICLE 9**

Le secrétariat est assuré en alternant entre les personnels élus, les parents d'élèves élus et la direction pour un des PV (celui du dernier C.A.). Le procès-verbal pourra être envoyé par voie électronique. Seules les délibérations seront affichées sur le panneau prévu à cet effet au rez-de-chaussée du collège

Vote pour modification du R.I. du CA			
Vote : pour :	20	Abstention : 0	Contre : 1
			MAJORITE

## II- Vote du PV du dernier CA du 04/07/2023

Pas de modifications.

Vote pour PV du CA du 04/07/2023			
Vote : pour :	20	Abstention : 1	Contre : 0
			MAJORITE

## III- Commissions émanant du CA

Les différents membres élus au CA se répartissent dans les différentes commissions.

Vote pour PV du CA du 04/07/2023			
Vote : pour :	21	Abstention : 0	Contre : 0
			UNANIMITE

## 18h30 Arrivée de Léo Paravisini, représentant des élèves : 22 présents

## IV- Délibération autorisant le C.A à signer des conventions hors C.A sans incidence financière

Vote pour autoriser le Chef d'établissement à signer des conventions hors C.A. et sans incidence financière			
Vote : pour :	22	Abstention : 0	Contre : 0
			UNANIMITE

## V- Contrats et conventions

### 1- Contrats d'assistants d'éducation :

M. Macé détaille les différents types de contrat et le temps de travail de chacun des AED.

Vote pour les contrats des AED			
Vote : pour :	22	Abstention : 0	Contre : 0
			UNANIMITE

### 2- Convention entre la commune de Noisy le Roi et l'AS pour l'utilisation de la salle Robert Thierry

Vote pour convention commune de Noisy / AS – salle Robert Thierry			
Vote : pour :	22	Abstention : 0	Contre : 0
			UNANIMITE

3- Convention avec l'internat d'excellence de Marly le Roi pour l'hébergement de quelques élèves de l'académie Diomède scolarisé à La Quintinye.

M. Macé explique que les frais de pension sont versés par les familles au collège puis reversés ensuite à l'internat. Un parent d'élève soulève la question des familles qui ne paieraient pas. Mme Carel, agent comptable, explique alors qu'une procédure de recouvrement serait alors mise en place.

Vote pour convention avec Internat d'Excellence			
<b>Vote : pour :</b>	<b>22</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

4- Convention avec la commune de Noisy le Roi pour l'utilisation du bassin d'apprentissage de natation pour les 6<sup>e</sup> SEGPA.

Vote pour convention commune de Noisy pour bassin de natation			
<b>Vote : pour :</b>	<b>22</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

5- Convention avec l'association Couple et Famille.

L'association intervient pour le niveau 3<sup>e</sup> ainsi que pour l'ensemble des classes SEGPA.

Vote pour convention avec association 'Couples et familles'			
<b>Vote : pour :</b>	<b>22</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

6- Convention droit de copie :

Vote pour convention avec le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie)			
<b>Vote : pour :</b>	<b>22</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

**18h40 Arrivée de Mme Tondelli, représentante des parents d'élèves. 23 présents.**

## **VI- Tarifs des objets confectionnés**

Cela concerne la vente des préparations réalisées en HAS (tarifs inchangés pour l'ERE). M. Macé présente les tarifs des différentes prestations. Mme Marescaux, Directrice adjointe de la SEGPA, souligne la non prise de bénéfiques, les tarifs étant fixés pour permettre de couvrir les frais engagés et racheter des denrées alimentaires.

Un parent demande si la vente peut s'adresser à d'autres que les personnels du collège et interroge sur la gestion d'un éventuel gâchis de marchandises.

M. Macé rappelle que des ventes ouvertes à tous se tiennent lors de la JPO par exemple. D'autres seront organisées tout au long de l'année.

Vote pour modifications tarifs objets confectionnés HAS			
<b>Vote : pour :</b>	<b>23</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

## VII- Présentation des barèmes des fonds sociaux

M. Macé explique que les barèmes de fonds sociaux sont inchangés par rapport à l'année dernière.

Vote pour barème des fonds sociaux			
<b>Vote : pour :</b>	<b>23</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

## VIII- Tarifs des dégradations et pertes

Présentation des différents tarifs selon le type de dégradation ou perte. Aucune modification n'est apportée.

Vote pour tarifs dégradations et pertes			
<b>Vote : pour :</b>	<b>23</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

## IX- Bilan des évaluations nationales 6<sup>e</sup>

M. Macé présente les résultats des évaluations : 14 % d'élèves « à besoins » (même taux que l'an dernier), 30 % d'élèves « fragile » et 56 % d'élèves « satisfaisant ». Il souligne une certaine homogénéité des résultats et peu de changement par rapport à l'année précédente, si ce n'est que les élèves semblent un peu plus performants en français qu'en mathématiques. Les tests de fluence sont aussi un peu meilleurs que l'an dernier.

Un parent précise qu'un gros travail a été fait en français l'an dernier en élémentaire.

M. Alexis, Maire de Bailly, interroge M. Macé sur l'exploitation de ces résultats : soutien ? Approfondissement ? M. Macé précise qu'il analysera plus en détail le cas des élèves « à besoins » pour proposer des dispositifs de remédiation, dont le PACTE. M. Alexis rappelle l'existence de l'association soutien scolaire et Mme Marescaux, qui est allée à l'assemblée générale de cette association il y a quelques semaines, ajoute qu'onze élèves sont déjà suivis par cette association.

Vote pour bilan évaluation de 6 <sup>ème</sup>			
<b>Vote : pour :</b>	<b>23</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

## X- Répartition du PACTE.

M. Macé propose un tableau de répartition des différentes missions et évoque les RCD. Il ajoute qu'au collège le taux de cours non assurés à ce jour est de 0,75 % (dont plus de la moitié est lié à la non nomination d'un professeur d'Horticulture pour les CAPA malgré ses nombreuses relances à l'Inspection académique et au Rectorat). Au total, 46 parts de PACTE ont été réparties et 13 sont disponibles.

Mme Hourquet, Principale adjointe, fait part de son étonnement et salue la réactivité des professeurs à la solliciter pour des RCD avant même toute demande de sa part. Les parents délégués saluent également cet état de fait.

Vote pour répartition du PACTE			
<b>Vote : pour :</b>	<b>23</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

### **XI et XII- Répartition des IMP et des HSA/HSE.**

M. Macé propose un tableau de répartition.

Un professeur fait remarquer que ce n'est pas le tableau présenté et approuvé en conseil pédagogique. En effet, un personnel (la CPE) du collège se voit retirer une demie part d'IMP qui lui était réservée pour la mission devoirs faits. M. Macé explique qu'en effet, il est en attente d'une IMP grâce à l'engagement pHare et s'engage à ce que la part d'IMP soit restituée à la CPE (pour information, cette ½ part a été reçue le 19/10, soit 3 jours après le C.A. ; elle a été attribuée immédiatement à la CPE).

Vote pour répartition des IMP			
<b>Vote : pour :</b>	<b>23</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

### **XIII- Sorties et voyages**

M. Colombier, adjoint Gestionnaire, présente le tableau récapitulatif des sorties et voyages prévus à ce jour. Il ajoute que la subvention municipale couvre les frais de transport en commun, ce qui facilite le traitement des chèques pour la comptabilité.

Mme Carel, Agent comptable, rappelle le principe de gratuité des sorties, principe qui ne s'applique pas aux voyages. L'utilisation de cette subvention municipale fait débat et les professeurs soulignent que celle-ci seraient plus judicieusement utilisée si elle permettait de couvrir les parts accompagnateurs des voyages, certains voyages restants « en attente » faute des financements des parts accompagnateurs.

M. Macé rappelle que le pass culture permet d'offrir la gratuité de certaines sorties aux familles, d'autant plus si le coût du transport est pris en charge par le collège pour les élèves non détenteur d'un pass navigo.

Les professeurs suggèrent que pour les sorties payantes, les familles contribuent aussi au transport, cela n'ayant pas d'incidence sur le nombre de chèques à traiter. Ils ajoutent également que pour les sorties prises en charge par le pass culture, demander aux familles la participation pour le transport ne revient qu'à demander une somme relativement faible. Cela permettrait une économie importante de la subvention municipale.

De plus, un professeur souligne que les sorties pass culture concernent en général un niveau entier et donc sont coûteuses pour le collège en termes de frais de transport et ponctionnent de façon importante la subvention municipale.

**20h départ de Mr Alexis : 22 présents.**

Un professeur regrette qu'à cause de cette gratuité de transport décidée sans concertation, certaines sorties n'aient pas été soumises au vote et devront attendre le prochain CA pour être votée ce qui remet en cause leur réalisation.

En conclusion, le CA décide de procéder de la manière suivante :

- Les sorties payantes le sont en totalité et les familles contribuent aux coûts de la sortie et du transport.
- Pour les sorties pass culture, la question du paiement du transport n'est pas tranchée.
- Les parents précisent qu'il leur est compliqué de se prononcer car ils n'ont pas eu les documents à temps pour pouvoir les consulter en amont et demandent à ce que cela ne se reproduise plus.

Ci-dessous, le tableau des sorties :

<b>SORTIES</b>										
Date	Organisateur	Destination / Lieu / Objet de la sortie	Obliga- toire/ Facultatif	Gra- tuit/ Payant	Classes concernées	Participants				
						Nombre estimé d'élèves	Participation estimée / fa- mille	Nombre estimé d'accompa- gateur	Montant accom- pagna- teur	Prise en charge accompa- gnateurs
18/04/202 3	Mme ROYER M. ROLLO	Théâtre de l'Al- hambra Sherlock Holmes	Facultatif Payant		4eme LCE	34	18.30€ sans Pass Navigo	4	18.30	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le- Roi
						6	14.30€ avec Pass Navigo			
09/11/202 3	Mme VER- MERSCH	Les nouvelles ré- alistes de Mau- passant Guy de Maupas- sant	Facultatif Payant		4eme1-2-3-5	115	5.00€	4	5.00€	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le- Roi
29/11/202 3	Mme GLEYE	Matin Brun	Facultatif Payant		3eme	162	7.50	6	7.50	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le- Roi
18/12/202 3	Mme ROYER	Prisoner 46664. Nelson Mandela Théâtre de l'Al- hambra	Facultatif Payant		3eme LCE	34	18.70€ sans pass Navigo	3	18.70€	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le- Roi
						6	14.70 Avec pass navigo			
19/12/202 3	Mme ROYER	Tired of Giving In – The Rosa Parks Story Théâtre de l'Al- hambra	Facultatif Payant		3eme2 3eme6	50	18.70€ Avec pass navigo	4	18.70€	Subvention Municipale des Mairies de Bailly et Noisy-le- Roi
						7	14.70€ Sans pass navigo			

Il est rappelé que les sorties se votent globalement.

Vote pour les sorties scolaires			
<b>Vote : pour :</b>	<b>17</b>	<b>Abstention : 5</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>MAJORITE</b>

Concernant les voyages et les échanges, des votes de régularisation sont soumis aux membres du CA :

- Voyage Espagne (**déjà effectué en 2022/23**) : modification nombre d'élèves et montant
  - Du 09 au 16/05/2023 : voyage à Godella (Espagne) pour 30 élèves de 4<sup>ème</sup>5
  - Participation des familles : 220 € par élève, soit 6 600€
  - Part accompagnateurs : 3 accompagnateurs x 250€ = 750€ (pris en charge loyers COP)
  - COÛT TOTAL : 7 260€

Vote pour le voyage à Godella (Espagne)			
<b>Vote : pour :</b>	<b>22</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

- Voyage Italie (**déjà effectué en 2022/23**) : modification montant
  - Du 18 au 21/04/2023 : voyage à Pompéi (Italie) pour 31 élèves de 3<sup>ème</sup> Latin/Grec
  - Participation des familles : 544 € par élève, soit 16 864€
  - Part accompagnateurs : 4 accompagnateurs x 560€ = 2 240€ (pris en charge loyers COP)
  - COÛT TOTAL : 19 040€

Vote pour le voyage à Pompéi (Italie)			
<b>Vote : pour :</b>	<b>22</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

- Voyage Allemagne 2024 :
  - Du 05 au 13/06/2024 : voyage en Allemagne pour 28 élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
  - Participation des familles : 250 € par élève, soit 7 000€
  - Part accompagnateurs : 2 accompagnateurs x 250€ = 500€ (pris en charge subvention municipale)
  - COÛT TOTAL : 7 500€

Vote pour le voyage en Allemagne			
<b>Vote : pour :</b>	<b>22</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>UNANIMITE</b>

- Voyage Grèce 2024 :
  - Du 02 au 05/04/2024 : voyage en Grèce (Athènes, Delphes, Mycènes, Tirynthe, Epidaure) pour 24 élèves de 3<sup>ème</sup> Latin-Grec
  - Participation des familles : 520 € par élève, soit 12 480€
  - Part accompagnateurs : 3 accompagnateurs x 520€ = 1 560€ (pris en charge subvention municipale)
  - COÛT TOTAL : 14 040€

Vote pour le voyage en Grèce			
<b>Vote : pour :</b>	<b>20</b>	<b>Abstention : 2</b>	<b>Contre : 0</b>
			<b>MAJORITE</b>



Le vote pour le voyage à Londres n'a pas eu lieu en raison du petit nombre d'élèves concernés et du coût important que cela entraîne pour l'établissement en termes de financement des parts accompagnateurs. Les parents relèvent également le coût élevé de ce voyage pour les familles. Les membres du CA s'accordent sur le fait qu'un voyage au Royaume Uni soit proposé en remplacement mais sans projet précis à présenter à ce jour. Ce voyage sera remplacé par un voyage dans un autre lieu en Angleterre pour tous les élèves de 4<sup>ème</sup> qui ne partent pas en Allemagne ou en Espagne. Un vote aura lieu à un prochain C.A.

#### XIV- Règlement intérieur

M. Macé propose une modification du règlement intérieur relative à l'interdiction pour les élèves d'apporter de la nourriture au collège (bonbons, chewing-gum, ...) et au fait que la seule boisson autorisée est l'eau. De plus, il sera ajouté qu'un espace sans tabac a été aménagé et doit être respecté.

La modification précise est en italique gras ci-dessous :

Partie I – Organisation et fonctionnement de l'établissement

E) Respect des règles de sécurité

Après 'L'usage du tabac est interdit...' rajout de deux points :

- ***Devant le collège, un espace sans tabac a été aménagé et il doit être respecté.***
- ***Il est interdit d'apporter des bonbons/chewing-gums... (sauf sur autorisation exceptionnelle de l'équipe pédagogique ou de direction). La seule boisson autorisée au collège est l'eau.***

Elle sera imprimée et mise dans le carnet des élèves début novembre.

Vote pour la modification du règlement intérieur du collège

Vote : pour : 21          Abstention : 0          Contre : 1          MAJORITE

#### XV- Vote électronique élections 2024/25

M. Macé demande aux membres du CA la permission de mettre en place un système de vote électronique au collège. Un parent s'interroge sur la bonne représentativité de ce moyen de vote et M. Macé précise qu'il sera proposé en plus des moyens déjà utilisés.

Un professeur demande qu'il soit ajouté que ce vote soit possible également pour les élèves (élections au CA, CVC ...).

Le vote électronique devrait être possible pour les personnels, les parents et les élèves.

Vote pour permettre en 2024/25 le vote électronique aux élections

Vote : pour : 21          Abstention : 0          Contre : 1          MAJORITE

#### XVI- Questions diverses

- 1- Question sur les tablettes : un parent s'interroge sur la pertinence des tablettes et de leur utilisation effective en classe. M. Macé répond que certains professeurs utilisent déjà très régulièrement celles du collège et que des formations ont été et seront assurées pour permettre une bonne utilisation des tablettes.
- 2- Travaux dans la cour prévus pour l'été 2024 : toujours d'actualité, mais à ce jour nous n'avons pas le plan définitif et la date précise.

- 3- Point vie scolaire : Les toilettes des garçons sont souvent fermées faute de pouvoir assurer une surveillance efficace d'autant que ceux-ci les dégradent et provoquent des inondations.
- 4- Un parent d'élève élu demande expressément à M. Macé de recevoir la convocation et surtout les documents relatifs au CA au moins huit jours à l'avance, afin de respecter le cadre légal de la tenue des CA. La réponse du Principal est bien sûr positive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Principal lève la séance à 20h35.

Le président  
M. Macé (Principal)

La secrétaire de séance  
Mme Ducos